

NOS 10

bons coups!

1 Amélioration constante des conventions collectives



À la table de négociation, l'AFPC vise constamment à améliorer les conventions collectives de ses milliers de membres employés par les gouvernements fédéral et provinciaux, des organisations sous réglementation provinciale et d'autres employeurs. Ces négociations sont particulièrement cruciales en ces temps difficiles pour protéger votre sécurité d'emploi et vos conditions de travail.

2 Sécurité d'emploi



L'AFPC vise à négocier des dispositions dans les conventions collectives qui protègent la sécurité d'emploi de ses membres. Ainsi, au lieu de recevoir un préavis de mise à pied de deux semaines, les membres ont accès à d'autres recours, comme des mesures décentes de soutien à la transition s'ils sont visés par des réductions de postes. D'ailleurs, lorsque le gouvernement conservateur a annoncé ses projets de réduction de postes, l'AFPC a déployé son équipe dans l'ensemble du pays pour défendre et promouvoir vos droits et a créé une boîte à outils sur le réaménagement des effectifs accessible en ligne.

3 Équité salariale : des milliards de dollars à récupérer



Le règlement des plaintes au titre de l'équité salariale représente littéralement des milliards de dollars pour les membres de l'AFPC. Or, à quelques exceptions près, les employeurs concernés ont tout fait pour éviter de verser ces sommes à leurs employés. Grâce à sa persévérance, l'AFPC a tout de même obtenu gain de cause. En effet, en 2011, la Cour suprême a confirmé, séance tenante, la décision du Tribunal canadien des droits de la personne selon laquelle Postes Canada devait verser à ses employés les paiements rétroactifs d'équité salariale en plus des intérêts accumulés.

4 Défense des droits



L'équipe juridique de l'AFPC défend les membres contre la discrimination fondée sur la race et la situation de famille et contre toute autre forme de violation des droits dans le lieu de travail. Grâce à la récente victoire juridique de l'AFPC, les employeurs sont dorénavant obligés d'offrir des mesures d'adaptation viables à leurs employés ayant des obligations familiales.

5 Justice pour nos membres



Grâce à la procédure de règlement des griefs qu'elle a négociée, l'AFPC peut mieux défendre ses membres qui font l'objet de mesures disciplinaires ou de mises à pied injustes ou à qui on refuse des sommes d'argent ou des avantages auxquels ils ont droit. Chaque mois, l'AFPC examine une centaine de nouveaux griefs ayant franchi le dernier palier de la procédure de règlement. Or, dans plus de 85 % de ces cas, l'AFPC réussit à les régler avant d'en arriver à l'arbitrage par une troisième partie.

6 Emplois et économie



L'AFPC a commandé des études indépendantes sur les répercussions des compressions de programmes et de services gouvernementaux imposées en Colombie-Britannique, dans les provinces atlantiques et à l'échelle nationale. De plus, l'AFPC continue à faire des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il fasse preuve de transparence et révèle ses projets de compressions et leurs répercussions sur les services et l'économie canadienne.

7 Santé et sécurité au travail



Toujours dans le but de mieux protéger ses membres dans leur lieu de travail, l'AFPC a organisé des campagnes de sensibilisation, a publié des trousseaux d'information, des boîtes à outils, des guides sur la prévention des risques et sur les maladies professionnelles. L'AFPC a réclamé au gouvernement fédéral la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la santé mentale pour remédier à la hausse inquiétante des problèmes de santé mentale dans la fonction publique.

8 Protéger les familles



Il y a 30 ans, l'AFPC a été l'un des premiers syndicats à négocier un congé de maternité payé. Depuis, elle a réussi à négocier pour ses membres un supplément au salaire pour combler la différence entre le montant de prestation d'assurance-emploi, ou du Régime québécois d'assurance parentale, et le taux maximal de rémunération hebdomadaire prévu de 93 %. L'année dernière, l'AFPC a remporté une autre victoire à ce chapitre en obtenant le même supplément au salaire de 93 % pour ses membres qui doivent prendre un congé de compassion pour prendre soin d'un membre de leur famille ou d'une personne amie en fin de vie.

9 Justice et droits de la personne : de la parole aux gestes



L'AFPC a activement participé à la campagne visant à obtenir des avantages sociaux pour les couples de même sexe et à ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs illicites de discrimination dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. De concert avec ses membres autochtones, inuits et métis, l'AFPC a mis en œuvre l'initiative « Justice pour les peuples autochtones » afin de sensibiliser la population et d'exercer des pressions sur les gouvernements relativement aux enjeux qui touchent de près ces membres.

10 Partenaires de la communauté



L'AFPC s'est alliée à divers partenaires issus des municipalités, des provinces et d'autres organismes pour réclamer des services publics de qualité dans l'ensemble du pays. L'AFPC verse également des fonds à l'organisation d'activités communautaires et à des initiatives locales, comme des collectes de fonds et de nourriture.



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Pour en savoir plus sur les services de votre syndicat ou sur les façons d'améliorer votre lieu de travail, inscrivez-vous à notre liste de diffusion à l'adresse suivante : <http://www.psc-afpc.org/lists/subscribe-f.shtml?l=1>

